

Programme

## AIPR CONCEPTEUR (Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux)

**Durée :** 7.00 heures (1 jour)

*En présentiel*

### Public cible

- **Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet :** conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux.
- **Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens :** chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

### Prérequis

- Aucun

### Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel.
- Identifier les différents réseaux.
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail à chaque situation.
- Le rôle d'un encadrant

### Contenu de la formation

- Les réseaux et les accidents
- Disposition réglementaire
- Les droit, obligation et responsabilités
- Les intervenants des réseaux et leur rôle
- Que faire face à un dommage
- Les risques liés aux réseaux
- L'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- L'identification des réseaux
- Les travaux à proximité des réseaux
- Les travaux sans tranchées
- Les travaux urgents
- Que faire en cas d'accidents

### Organisation de la formation

#### Equipe pédagogique

Formation, encadrement et accompagnement par Pierre GRILLON – Formateur qualifié, professionnel du paysage et de l'horticulture

### **Moyens pédagogiques et techniques**

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Exposés théoriques avec documents supports projetés.
- Échanges et partage d'expériences entre les participants
- Mise à disposition de tablettes pour le passage des QCM
- Livret de formation fourni

### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

- Evaluation/positionnement pré-formation
- Evaluation en cours de formation, quizz
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Feuille de présence, émargement par demi-journée

### **Modalités d'obtention**

- Validation des acquis par l'examen QCM AIPR entièrement informatisé.
- Seuil de réussite : 60% de bonnes réponses
- Remise d'une attestation de compétence.

Durée de validité : 5 ans

## **Informations complémentaires**

### **Effectif**

Mini : 5 pers. / Maxi : 10 pers.

### **Accessibilité**

- Tout public dont PSH et PMR
- Référent Handicap : Mme Patricia Hernandez